

Arrêté N° MA-ART-2024-123

OBJET : Arrêté de circulation temporaire, route barrée, route de « Quaye », Ondefontaine , commune déléguée de Les Monts d'Aunay, du 3 juin au 7 juin 2024.

Arrêté de circulation temporaire, route barrée, route de « Quaye », Ondefontaine , commune déléguée de Les Monts d'Aunay, du 3 juin au 7 juin 2024.

LE MAIRE DÉLÉGUÉ DE « Ondefontaine »

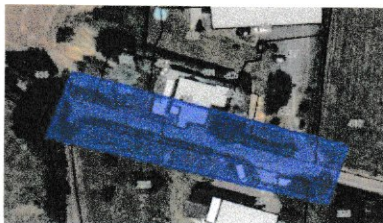
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3
Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;
Vu le Code de la Route ;
Vu l'arrêté ART 2023-127 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public routier communal.

Considérant la demande d'arrêté présentée par VAN-WALLEGHEM Valery représenté par DA SILVA Ilona pour la société **SORAPEL** agence Falaise, ZI Guibray 14700 FALAISE, pour un raccordement électrique souterraine dans REMBT (**R**accordement **E**mergent **M**odulaire **B**asse **T**ension), au 15 Route de Quaye, Ondefontaine, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, du 03 juin 2024 au 7 juin 2024.

ARRÊTE

- Article 1** Pendant toute la durée des travaux, la route de Quaye est barrée (sauf riverain) une déviation sera mise en place, passant par la D26 et la D114.
- Article 2 -** La société **SORAPEL** est chargée de la mise en place de la signalisation règlementaire.
- Article 3 -** Le positionnement des infrastructures est déterminé par le prestataire, à sa charge de vérifier de l'accord des riverains le cas échéant nécessaire.
- Article 4 -** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
- Article 5 -** Ampliation du présent arrêté sera adressée à:
- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
 - Monsieur VAL - Keolis (BUS VERTS)
 - Le Responsable des Services Techniques,
 - Le Service voirie de Pré-Bocage,
 - L'entreprise **SORAPEL**,
 - Les voyages de l'Odon,
 - Le Service de valorisation, collecte et recyclables,
 - Le Chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
 - Le responsable de l'Agence Routière Départementale.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.



Fait à Ondefontaine,
Commune déléguée de Les Monts d'Aunay
Le 30 mai 2024
Le Maire délégué,
M. DUMAS Jean-Noël

